



RAPPORT

de la commission d'environnement et d'urbanisme

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

La modification partielle du PAZ-RCCZ « Champsec – SCN »

Selon le message du Conseil Municipal du
9 août 2018

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du projet de modification partielle du PAZ-RCCZ pour le secteur de Champsec dans le but d'accueillir le déplacement du service cantonal de la circulation routière et de la navigation (service auto).

La Commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité, et particulièrement M. Kempf pour les réponses de son service et pour être venu présenter, avec Monsieur le conseiller municipal Christophe Clivaz, ces dernières à la Commission.

La Commission s'est réunie à 3 reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La commission a débattu de longues minutes, sur la nécessité de maintenir le centre de service automobile cantonal sur le territoire de la Ville de Sion, sur l'emplacement idéal pour ce type d'installation et surtout sur les conséquences en termes de mobilité.

La question de la situation du secteur prévu, à la fois central, avec un trafic quotidien déjà très important (nœud du carrefour « Coop Pronto » de Champsec) et à la fois « coincé » entre 2 secteurs bâtis a été débattue et remis en question.

La CEU a pu se déterminer pour l'entrée en matière après avoir eu la présentation du projet par les architectes lauréats du concours, le chef de projet du Canton et MM. Clivaz et Kempf afin d'obtenir des informations claires et la détermination politique de cet emplacement pour le moins discuté.

La Commission a accepté l'entrée en matière par 7 OUI, 1 non et 1 abstention.

II EXAMEN DU PROJET

La Commission a soulevé les interrogations suivantes selon les thématiques :

- **Opportunité cantonale**

La CEU comprend clairement la proposition du Canton de déplacer un de ses services sur une parcelle leur appartenant et bien situé en Ville de Sion.

- **Economie**

La CEU comprend l'opportunité de garder les emplois du SCN sur la commune de Sion.

- **Procédure**

La CEU comprend la nécessité de présenter un projet de bâtiment concret avant une demande de décision formelle de changement de zone.

- Localisation

- La CEU se pose la question de l'emplacement idéal pour un tel service cantonal et notamment de le situer dans un secteur déjà en fort développement (projets en cours et vision de la Ville pour Champsec Vissigen)
- La CEU regrette que le Canton n'ait pas analysé de manière plus conséquente (pas d'étude comparative présentée ou mentionnée) les différentes opportunités de localisation de ce service.
- La CEU se pose la question du bon service au bon endroit. Certes cette parcelle reste intéressante en matière d'implantation économique, mais la commission aurait souhaité avoir d'autres possibilités d'affectation pour cette parcelle stratégique (exemple la Police).
- La CEU se pose la question d'un parking d'échange à cet emplacement pour tous les usagers du Cône de Thyon (Salins, Les Agettes, Veysonnaz et Nendaz).
- La CEU souhaite garder à la fois les emplois du SCN mais en également respecter les usagers du secteur de Champsec (amélioration nécessaire du réseau routier – route contournement des casernes)

- Mobilité

- La CEU se pose réellement la question sur les conclusions de l'étude de mobilité réalisée pour ce projet. En effet, cette dernière n'a pas encore pris en compte l'ensemble des enjeux de développement du quartier.
- La CEU se pose la question de la connaissance des services cantonaux de tous les projets de développement pour ce secteur et du rôle des services de contrôle dans ce domaine de l'aménagement du territoire.
- La CEU constate avec étonnement que le nombre estimé de vhc/jour en plus n'est que de 2000. La ville a-t-elle prévu une projection en fonction des nouveaux projets du quartier et de la demande supplémentaire en matière de service automobile.
- Le nombre de vhc/heure (+ 150) notamment aux heures de pointe risque d'engendrer un engorgement encore plus conséquent dans le triangle des ronds-points (Cacahuète, Coop Pronto, pont du Rhône 1 et 2)

- Accès

- La CEU n'est pas convaincue du projet d'accessibilité par le Nord prévu par le projet.
- Si le projet n'engendre pas une modification du réseau routier dans le secteur, l'arrivée de ce service va très certainement engendrer une complexité supplémentaire pour les usagers.
- Le rapport prévoit de dévier le trafic problématique par la création d'une route au sud des casernes. La CEU se demande si cette dernière est déjà planifiée par le canton en coordination avec la Ville et l'agglo.

- En plus du trafic actuel et prévu par le projet, la route de Riddes va devenir une route privilégiée par les usagers pour accès à la Ville par le sud de la gare (nouveau pont prévu). Dès lors le triangle des ronds-points est destiné à être encore plus chargé.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

- La CEU a analysé d'autres variantes de service à cet endroit mais n'étant pas de son ressort, elle n'a pas souhaité le développer dans le présent rapport.
- La CEU est partagée entre la possibilité du maintien des emplois et du bien être des usagers et des habitants du quartier.
- La CEU demande que le réseau routier et que le développement de la mobilité soient adaptés aux futurs projets du secteur (Ronquoz 21, nouveau collège, rénovation école de Champsec, quartier ancienne voirie, pouponnière et nombreux projets immobiliers,...). Dans ce cadre la commission attend avec impatience le rapport complet sur la mobilité intégrant l'ensemble des projets du secteur.
- La CEU regrette et déplore que la municipalité n'ait pas analysé dans le même temps l'opportunité de créer rapidement un parking d'échange dans ce secteur.
- La CEU est surprise que l'objet n'ait pas suscité plus de débat au sein du conseil municipal, au vu de ses nombreuses implications pour la Ville (urbanisme, mobilité, bien être, économie,...)

La Commission a refusé le projet de modification partielle du PAZ par 5 Non, 3 Oui et 3 absentions.

Sion, le 17 septembre 2018

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	3 septembre 18	10 septembre 18	17 septembre 18
Gérard Varone	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X
Mathieu Gachnang	X	X	X
Gilles Fellay	X	-	X
Sophie Trabacchi	X	-	-
Marco Marquis	X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X
Jean-Claude Hirt	X	X	-
Jean-Philippe Moren	-	X	X
Martin Reist			X
Gérard Rossier			X

Document de travail à l'usage du Conseil général